

Réf.	2020	2416-20
------	------	---------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
26.06.2020		19	14	19

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, HENNOCQ, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG
MM. DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

M. CIPRES ayant donné pouvoir à Mme DUPONT
Mme DUVAL ayant donné pouvoir à Mme MARCADÉ
M. GOBLET ayant donné pouvoir à M. FRAPIER
Mme JALABERT ayant donné pouvoir à Mme DELANGUE
M. BRUNEL ayant donné pouvoir à M. SCHMIDT

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRES 2020-2021

Par délibération n°2349-19 du 18 juin 2019, le Conseil municipal a modifié le calcul de la participation communale en fonction des quotients familiaux définis par la CAF.

Par délibération n°2350-20, n°2351-20 et n°2352-20 du 18 juin 2019, le Conseil municipal a établi la dernière modification des tarifs pour le restaurant scolaire, les études dirigées et la garderie municipale.

Les nouveaux tarifs sont calculés d'après l'augmentation du coût moyen de la vie, c'est-à-dire +1,5 % pour l'année 2019.

Tarif quotidien pour la garderie 2020-2021 :

Tarif garderie matin	2020-2021
A	3,03 €
B	2,73 €
C	2,43 €
D	2,12 €
E	1,51 €
F	0,90 €
G	0,61 €

Tarif garderie du soir	2020-2021
A	4,85 €
B	4,36 €
C	3,88 €
D	3,39 €
E	2,43 €
F	1,45 €
G	0,97 €
Tarif post études de 18h à 18h30	2,11 €
Pénalité de retard	2,88 €

Tarif quotidien pour la restaurant scolaire 2020-2021 et création du tarif PAI :

Tarif restaurant scolaire	2020-2021
A	4,74 €
B	4,26 €
C	3,80 €
D	3,32 €
E	2,38 €
F	1,42 €
G	0,94 €
Tarif unique PAI	1,50 €
Extérieur	5,35 €

Tarif mensuel pour l'étude dirigée 2020-2021 :

Tarif étude dirigée	2020-2021
A	41,67 €
B	37,49 €
C	33,33 €
D	29,16 €
E	20,83 €
F	12,49 €
G	8,33 €
1 séance unique d'étude	6,18 €

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200630-2416-20-DE
Date de télétransmission : 03/07/2020
Date de réception préfecture : 03/07/2020

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Catherine DUPONT, 1^{ère} Maire-adjointe et après en avoir délibéré à :

Par 16 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mmes ARTUS et JOAO) et 1 ABSTENTION (M. RABY),

ACCEPTÉ les tarifs périscolaires proposés comme suit pour l'année 2020-2021,

INDIQUE que les tarifs 2020-2021 sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2020,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

 Le Maire,
Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200630-2416-20-DE
Date de télétransmission : 03/07/2020
Date de réception préfecture : 03/07/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200630-2416-20-DE
Date de télétransmission : 03/07/2020
Date de réception préfecture : 03/07/2020